



Accueil jeunes 11-17 ans

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
CARTE JEUNES
2021/2022**



Identité de l'enfant :

NOM : Prénom :

Date et lieu de naissance : / / à

Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

Adresse mail :

Téléphone portable :

Statut : collégien / lycéen / apprenti / jeune travailleur / autre

Établissement scolaire (non-obligatoire) :

Employeur (non-obligatoire) :

Famille :

Responsable légal : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur légal

NOM et Prénom du responsable légal :

.....

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone (fixe) : Portable :

Adresse mail (obligatoire) :

CARTE JEUNES N°

NE PAS REMPLIR

Documents fournis avec la présente fiche:

- ☐ Fiche sanitaire de liaison signée + copie des vaccins
- ☐ Attestation de responsabilité civile de l'année en cours couvrant les activités extrascolaires
- ☐ Autorisations parentales



Autorisations parentales



Je soussigné(e), Madame et/ou Monsieur
(NOM, Prénom)

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur légal

de l'enfant
(NOM, Prénom)

	Oui	Non
Autorise l'animateur responsable à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.	☐	☐
Autorise que mon enfant soit photographié ou filmé et que les documents où figure mon enfant soient diffusés dans la presse ou d'autres organes de diffusion.	☐	☐
Autorise le SAJS à transmettre mes coordonnées pour le covoiturage.	☐	☐
Autorise mon enfant à être véhiculé si nécessaire.	☐	☐
Autorise mon enfant à venir et repartir seul des ateliers SAJS.	☐	☐

NOM Prénom des personnes autorisées à récupérer le jeune (et n° de téléphone) :

-
-
-

- ☐ Mon enfant est assuré personnellement en responsabilité individuelle et civile.
- ☐ J'ai pris connaissance du règlement intérieur des ateliers SAJS et en approuve les modalités de fonctionnement, d'inscription et de paiement.
- ☐ Déclare exact les renseignements indiqués

Fiche sanitaire de liaison

Cette fiche permet de recueillir les informations utiles pendant l'accueil de l'enfant.
Elle évite aux parents de se démunir du carnet de santé et sera rendue au terme de l'accueil.

Enfant :	☐ fille ☐ garçon	Date de naissance :
Nom :	Prénom :	
Adresse :		

Accueil :	Dates du séjour :
☐ séjour de vacances	
☐ accueil de loisirs	
☐ séjour dans une famille	
Adresse :	

I - Vaccinations : (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires	oui	non	Dernier rappel	Vaccins recommandés	oui	non	Date
Diphtérie				Hépatite B			
Tétanos				Rubéole			
Poliomyélite				Coqueluche			
ou DT polio				Autres (préciser)			
ou Tétracoq							
B.C.G.							

Joindre un certificat de contre-indication du vaccin dans le cas où l'enfant n'a pas été immunisé par les vaccins obligatoires. Nota : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.

II - Renseignements médicaux :

L'enfant doit-il suivre un **traitement médical** pendant le séjour ? ☐ oui ☐ non

Si oui, joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (dans leurs boîtes d'origine, avec la notice, et marquées au nom de l'enfant).

Attention : **aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.**

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole	Varicelle	Angine	Scarlatine	Coqueluche
☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Otite	Rougeole	Oreillons	Rhumatisme articulaire aigu	
☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	

Allergies : médicamenteuses ☐ oui ☐ non
alimentaires ☐ oui ☐ non

asthme ☐ oui ☐ non
autres ☐ oui ☐ non

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

Indiquer les **difficultés de santé** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les **précautions à prendre**.

III - Recommandations utiles :

Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... ?

IV - Responsable légal de l'enfant :

Nom : Prénom :

Adresse pendant le séjour :

Tél. domicile : travail : portable :

Nom et tél. du médecin traitant (*facultatif*)

Je soussigné(e),
responsable légal de l'enfant, **déclare exacts** les renseignements portés sur cette fiche et **autorise** le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (*traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale*) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature (*précédée de la mention lu et approuvé*) :

Date :

A remplir par le directeur du centre à l'attention de la famille

Coordonnées de l'organisateur : Communauté de Communes La Septaine,
ZAC des Alouettes,
18520 AVORD
Tel : 02.48.69.80.77

Observations :
Animatrice responsable : CHATELAIN Cécile: 06.72.62.85.58

Règlement de l'accueil jeune (SAJS)

L'accueil jeunes ou SAJS (Service Accueil Jeunesse de La Septaine) est ouvert à tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans résidant sur le territoire de la Communauté de Communes de La Septaine. L'accueil propose des lieux de rencontres, d'échanges, d'informations et d'expressions favorisant l'émergence de projets et la création culturelle.

1. Fonctionnement

Des animations sont proposées durant chaque période de vacances, l'horaire pouvant varier selon les activités. Des soirées, des sorties sur la journée, mais aussi des séjours peuvent également être proposés dans le cadre du SAJS.

Une permanence les mercredis après-midi (période scolaire) est mise en place de 14h à 17h. Un mercredi sur deux à Avord ainsi qu'à Baugy. Des animations « libres » sont proposées durant ces permanences, le but étant d'offrir aux jeunes un lieu de rencontre et d'informations en dehors des périodes de vacances. Les jeunes peuvent venir et rester le temps qu'ils souhaitent.

Dans tous les cas, pour des raisons de sécurité et de gestion de groupe, le jeune est tenu de se présenter à l'animatrice dès son arrivée ou lors de son départ.

2. Modalités d'inscription

L'accueil jeunes ou SAJS est un lieu ouvert à tous les jeunes, âgés de 11 à 17 ans, de la Communauté de Communes de La Septaine. L'inscription aux ateliers se fait par la souscription à la « **Carte Jeunes** ». La cotisation à la « Carte Jeunes » est de **5€ par année scolaire**. Elle permet, durant toute l'année scolaire en cours :

- d'accéder librement aux activités,
- de participer aux programmes d'activités pendant les vacances scolaires et aux séjours,
- de profiter des accompagnements culturels,

L'inscription est prise en compte uniquement lorsque le dossier administratif du jeune est complet. Les parents ou le responsable légal du jeune, devront fournir les documents suivants :

- le formulaire d'inscription à la « Carte Jeunes », complété et signé,
- la fiche sanitaire de liaison, complétée et signée, ainsi que la copie des vaccins à jour,
- une attestation d'assurance de responsabilité civile de l'année en cours couvrant les activités extrascolaires,
- l'autorisation parentale, complétée et signée.

Une fois le dossier « Carte Jeunes » complet et renvoyé à La Septaine, celui-ci est valable durant toute l'année scolaire. Si le jeune souhaite participer aux activités proposées durant les vacances, une fiche d'inscription détaillée, devra être complétée et envoyée à La Communauté de Communes de La Septaine. Le nombre de places aux activités, sorties et séjours, étant limité, les premiers inscrits (dossier complet + fiche d'inscription renvoyés à La Communauté de Communes de La Septaine) seront prioritaires.

L'enfant ne sera accepté aux séjours que si les parents sont à jour de leurs factures auprès de nos services.

3. Tarifs

La souscription à la « Carte Jeunes » est de **5€ par année scolaire**.

Des activités seront proposées par l'équipe d'animation, ou à la demande des jeunes durant chaque période de vacances scolaires (Toussaint, Hiver, Printemps et une partie des vacances d'Été) **sur le territoire de la Communauté de Communes de La Septaine**. Une participation financière est demandée pour chaque jeune.

La tarification des sorties et des séjours sera modulée en fonction du coût de la prestation.

Toute inscription est définitive. Une annulation ne donnera droit à un avoir sur les prochaines activités que sur présentation d'un certificat médical ou si l'annulation est de notre fait.

Modalités de paiement en cas de facturation

La fréquentation de l'enfant est facturée le mois suivant, par l'établissement d'un titre émis par la Communauté de Communes de la Septaine, vérifié et adressé par la Trésorerie de Baugy.

Le paiement des sommes dues doit être effectué dans les 15 jours qui suivent la réception de l'avis à payer directement auprès de :

Trésorerie de Baugy
Route de Villequiers
18800 BAUGY

Tout retard de paiement peut entraîner des poursuites.

Dans le cas où des familles inscraient leur enfant mais celui-ci ne viendrait pas pour des raisons autres que médicales, une facture leur sera malgré tout adressée.

4. Matériel et locaux

Le matériel est mis à disposition des jeunes, celui-ci ne doit pas faire l'objet de dégradation.

Les locaux et les structures sportives sont mis à la disposition du SAJS par la Communauté de Communes de La Septaine et les Communes.

Les jeunes sont donc invités à respecter les locaux et le matériel : toute détérioration causée par un jeune sera facturée aux parents ou responsable légal.

5. Sécurité et Assurance

Toutes les activités périscolaires du jeune doivent être couvertes, soit par une assurance personnelle (responsabilité civile), soit par une assurance scolaire comprenant l'option relative aux activités extra-scolaires.

En cas de maladie ou d'accident, le représentant légal du jeune autorise les responsables encadrant à prendre les mesures d'urgence que nécessiterait l'état de l'enfant en fonction du protocole fourni.

Il existe deux modalités d'accueil : lors de l'inscription, les parents ou responsable légal devront spécifier clairement, sur la fiche d'autorisations parentales, la modalité d'accueil retenue :

- le jeune vient et repart avec ses parents, responsables légaux et/ou l'(es) adulte(s) autorisé(s) à venir le chercher. Dès son arrivée, et jusqu'à son départ, le jeune ne peut n'y s'absenter, ni quitter l'accueil seul, sauf si les parents en font la demande par écrit.

- le jeune vient et repart seul des ateliers SAJS. Toutefois, le jeune ne peut pas s'absenter de l'atelier. À ce titre, l'animateur ne peut être tenue responsable des éventuels agissements du jeune effectués en dehors des horaires d'ateliers SAJS.

Dans tous les cas, pour des raisons de sécurité et de gestion de groupe, le jeune est tenu de se présenter à l'animateur dès son arrivée aux ateliers ou lors de son départ.

La Communauté de Communes décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur en possession du jeune : si le jeune apporte des effets personnels (téléphone portable par exemple), il en est responsable.

Le téléphone portable est toléré dans la mesure où son utilisation ne nuit pas au bon déroulement de l'atelier ou de la vie en collectivité.

6. La consommation de tabac, d'alcool et de produits stupéfiants

La loi N° 91-32 du 10 janvier 1991 (loi Evin) interdit la consommation de cigarette dans les lieux publics. La cigarette est interdite dans les locaux et les différentes salles mises à disposition.

La consommation d'alcool est interdite dans et aux alentours des locaux mis à disposition, ainsi que durant les activités mises en place.

L'article L 628 du code pénal interdit toute consommation de produits stupéfiants.

7. Discipline

Tout manquement aux règles de vie en groupe et au non-respect d'autrui pourra entraîner un avertissement, l'exclusion provisoire ou définitive du jeune concerné aux ateliers SAJS.

L'inscription et la souscription à la « Carte Jeunes » valent acceptation du présent règlement.